

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 7 de l'ordre du jour

CX/CAC 21/44/14

Octobre 2021

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### Quarante-quatrième session

#### QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX: RAPPORT INTÉRIMAIRE 2020-2021

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

## 1. INTRODUCTION

1. Conformément à l'article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat fait rapport sur les dépenses de l'exercice biennal 2020-2021 sur la base des dépenses passées et de la proposition de programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires<sup>1</sup>.

2. Le présent document contient un rapport sur les dépenses de l'année civile 2020 et fait état des prévisions de dépenses pour 2021 calculées en fonction du plan de travail présenté en 2020.

3. Le présent rapport est centré sur le budget ordinaire de la Commission du Codex Alimentarius (chargée de mettre en œuvre le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires). Cependant, le système du Codex s'appuie en outre sur les ressources suivantes:

- la fourniture d'avis scientifiques par les organes d'experts de la FAO et de l'OMS<sup>2</sup>;
- les projets et activités de renforcement des capacités liés au Codex et menés par la FAO et l'OMS aux niveaux national et régional;
- le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire);
- les Membres détachant du personnel auprès du Secrétariat du Codex;
- les Membres accueillant les comités, les équipes spéciales et les groupes de travail du Codex (qui fournissent des services d'interprétation ou de traduction et assurent la présidence, un secrétariat au niveau local et la mise à disposition de lieux de réunion en cas de rencontres physiques);
- les Membres administrant leurs propres structures nationales du Codex (points de contact du Codex et comités nationaux du Codex) et prenant en charge le coût de la participation de leurs délégués ainsi que, le cas échéant, les dépenses relatives aux fonctionnaires élus (président et vice-président de la Commission du Codex Alimentarius et du Comité exécutif, membres du Comité exécutif et coordonnateurs régionaux désignés) dans le cadre des réunions du Codex;
- les contributions de la FAO et de l'OMS aux activités du Codex et à leur gestion (orientations techniques et services juridiques et de communication, notamment).

4. On trouvera également une proposition de budget pour l'exercice biennal 2022-2023 à la fin du présent document.

## 2. RAPPORT SUR LES DÉPENSES (2020-2021)

### 2.1 Dépenses du programme 2020

5. Au total, 41 pour cent du budget de l'exercice biennal 2020-2021 a été dépensé en 2020. Le **tableau 1** présente une ventilation détaillée du budget ajusté pour l'exercice biennal 2020-2021, des dépenses du Secrétariat engagées au titre du programme ordinaire en 2020 et du montant estimatif des dépenses pour 2021, par type de dépenses.

<sup>1</sup> Le présent document figure aussi au point 7 de l'ordre du jour de la quatre-vingt-unième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.

<sup>2</sup> Le rapport financier FAO/OMS sur le soutien scientifique au Codex figure dans le document CAC/44 INF/2.

**Tableau 1: budget et dépenses au titre du programme ordinaire 2020-2021, par type de dépenses (en milliers d'USD)**

TYPE DE DÉPENSES	Budget 2020-2021	Dépenses 2020	Prévisions de dépenses (2021)*	Montant total des dépenses 2020-2021
PERSONNEL	4 508	2 136	2 456	4 592
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE CONTRATS <sup>3</sup>	1 141	550	1 485	2 035
SERVICES COMMUNS INTERNES <sup>4</sup>	1 733	685	900	1 585
DÉPLACEMENTS	630	116	50	166
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT <sup>5</sup>	790	79	345	424
<b>Total</b>	<b>8 802</b>	<b>3 566</b>	<b>5 236</b>	<b>8 802</b>

(\*chiffres au mois d'août 2021)

41 %

59 %

6. L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses effectives pour 2020 peut s'expliquer comme suit:

- le report de toutes les sessions techniques du Codex de 2020 à 2021 ou 2022 en raison de la pandémie de covid-19;
- la conduite en ligne de la quarante-troisième session de la Commission et de la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif. Tenue au début du mois de février 2020, la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif est la dernière session du Codex à avoir été organisée selon des modalités présentielles.
- la diminution des frais de fonctionnement et des voyages en raison de la pandémie de covid-19 et du travail à distance du personnel;
- un poste du cadre organique resté vacant durant la moitié de l'année 2020.

### 3. PRÉVISIONS DE DÉPENSES (2021)

7. Des changements dans les activités et produits mentionnés dans le Plan de travail et budget du Codex pour 2020-2021 sont prévus pendant l'année civile 2021 et présentés ci-après:

- *Dépenses de personnel* (y compris traitements des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux): un fonctionnaire de classe P-4 a été embauché dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour répondre à l'augmentation des besoins de services informatiques due à la pandémie de covid-19 et contribuer au renouvellement des systèmes informatiques du Codex (voir ci-après «Autres dépenses de personnel et de contrats»).
- *Autres dépenses de personnel et de contrats*: tirant parti des économies générées par suite de la pandémie de covid-19, le Secrétariat, en collaboration avec la division de l'informatique de la FAO, ont lancé le projet de Codex numérique décrit aux paragraphes 33 et 34 du document CX/CAC 20/43/13. Ce projet a pour objectif initial de résoudre les problèmes d'infrastructure informatique qui font courir depuis longtemps de sérieux risques de pertes de données, notamment par le renouvellement des serveurs et le transfert des bases de données vers un système dématérialisé. Un contrat a été signé avec un fournisseur externe pour la mise en œuvre de ces travaux. Des consultants participeront à cette initiative, notamment au développement web, à la communication et à la conception graphique, ainsi qu'à la formation. Des dépenses courantes seront engagées pour l'hébergement des systèmes et outils numériques et l'octroi de licences, ainsi que pour leur mise en service et la formation à leur utilisation. Cela correspond à l'objectif 5 du Plan stratégique du Codex 2020-2025, qui vise notamment l'amélioration des systèmes de gestion des travaux. Les économies générées ont également permis au Secrétariat de prendre les premières mesures visant à accroître les effets du Codex en faisant en sorte que ses normes soient reconnues et utilisées (objectif 3 du Plan stratégique). Une étude préliminaire, qui constituera la base des nouveaux travaux en 2022-2023, a été amorcée.

<sup>3</sup>Comprend les consultants, les stagiaires, les contrats avec des prestataires de services extérieurs et les heures supplémentaires des fonctionnaires des services généraux.

<sup>4</sup> Comprend les services de traduction, d'interprétation et d'impression assurés par le Siège de la FAO.

<sup>5</sup> Comprend le matériel informatique, le mobilier, les fournitures de bureau, les frais de location de locaux extérieurs, les frais généraux, les dépenses imprévues et les dépenses de fonctionnement.

- *Services communs internes* : les dépenses devraient être plus élevées qu'en 2020 dans la mesure où les organes subsidiaires de la Commission tiennent et tiendront davantage de sessions en ligne, ce qui nécessite d'organiser un certain nombre de réunions et de webinaires préparatoires, et donc d'avoir recours à des services d'interprétation dans différentes langues et à davantage de produits de communication, accompagnés de leurs versions traduites, afin de les mener à bien.
- *Autres charges de fonctionnement* : elles sont globalement inférieures aux prévisions en raison de la pandémie de covid-19.
- *Déplacements*: d'importantes économies ont été réalisées dans ce domaine en raison de la pandémie de covid-19.

#### 4. PROPOSITION DE BUDGET POUR 2022-2023

##### 4.1 Introduction

8. Conformément à l'article XIII.2 du Règlement intérieur de la Commission, les montants estimés doivent couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires établis en vertu des articles XI.1a) et XI.1b)ii) du Règlement intérieur, ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au programme et d'autres coûts afférents au programme.

##### 4.2 Incidences de la covid-19 sur les activités et le budget du Codex

9. En raison de la pandémie de covid-19, toutes les activités du Codex ont été menées en ligne en 2021. Comme indiqué à la section 2 du présent rapport, cela s'est traduit par des économies dans certains domaines, en particulier celui des voyages, mais aussi par une augmentation des dépenses dans d'autres domaines, tels que l'interprétation, la traduction et la communication. Bien que les ressources en personnel n'aient pas changé, le travail supplémentaire que doit fournir le Secrétariat du Codex pour contribuer au bon déroulement des travaux en ligne n'est pas viable avec les ressources actuelles. Ce point doit être pris en compte lors de la planification des prochains exercices biennaux, que ce soit pour les ressources internes ou pour le renforcement des capacités des gouvernements hôtes de s'adapter aux différentes modalités de réunion. Face aux incertitudes qui subsistent, il faut donc adopter une approche souple lors de l'exécution du plan de travail du Codex. Par exemple, les économies générées en raison de la pandémie de covid-19 ont permis au Secrétariat du Codex d'anticiper certains de ses travaux au titre des objectifs 3 et 5 du Plan stratégique, tels que définis à la section 2, plutôt que de devoir mobiliser des ressources supplémentaires pour les entreprendre.

10. S'agissant de l'incidence sur les travaux et le budget du Codex, la pandémie n'a pas empêché le Codex d'exécuter pleinement son plan de travail. Le budget reste assez souple pour que les économies réalisées dans un domaine puissent être allouées à d'autres aspects des travaux du Codex, conformément au Plan stratégique. Il reste difficile de prévoir la manière donc le Codex fonctionnera en 2022-2023. S'il devrait être possible d'organiser des réunions physiques pendant l'exercice biennal, il apparaît aujourd'hui clairement que ce ne sera pas pour le début de l'année 2022. La pandémie a créé de nombreux problèmes, mais elle a également apporté des avantages au Codex, notamment en ce qui concerne la participation et l'inclusivité, et, pendant l'exercice biennal 2022-2023, le Codex devra réfléchir aux moyens de continuer à tirer parti de ces avantages tout en se préparant au contexte de l'après-pandémie. Les dépenses de l'exercice biennal 2022-2023 seront conformes aux objectifs fixés dans le Plan stratégique du Codex 2020-2025; les activités menées dans ce cadre font l'objet de rapports réguliers dans le document sur la mise en œuvre du Plan stratégique<sup>6</sup>.

##### 4.3 Proposition de budget pour 2022-2023

11. Le budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 est présenté au **tableau 2**. Les contributions de la FAO<sup>7</sup> et de l'OMS doivent être approuvées par leurs organes directeurs respectifs en 2021. Le budget est fondé sur les hypothèses suivantes concernant les principaux postes de dépenses:

- i. Les incertitudes liées à la pandémie, aux voyages et à la forme que prendront les prochaines réunions du Codex persisteront et continuent de poser des problèmes dans le cadre de l'amélioration du plan de travail pour 2022-2023.
- ii. Les sessions annuelles de la Commission du Codex Alimentarius se tiendront selon des modalités qu'il faut encore fixer.
- iii. Il est envisagé de tenir deux sessions annuelles du Comité exécutif, physiques ou non.
- iv. D'autres organes subsidiaires, y compris les Comités de coordination, devraient se réunir au moins

<sup>6</sup> Voir l'annexe 3 du document CX/EXEC 21/81/5 pour les activités en cours.

<sup>7</sup> La contribution de la FAO, qui s'élève à 7,1 millions d'USD, a été approuvée en juin 2021 ([C 2021/3](#), tableau 6).

une fois par exercice biennal, et le format et le calendrier de ces réunions dépendront de la situation du moment, qui devrait permettre de tenir environ 20 sessions techniques du Codex.

- v. Même s'il n'est pas certain que l'on puisse organiser à court terme des réunions physiques du Codex, il est de plus en plus probable que le Secrétariat du Codex puisse rencontrer les présidents et les secrétariats hôtes.
- vi. Il faudra peut-être une plus grande souplesse entre les rubriques budgétaires indiquées au tableau 1 pour assurer la continuité des travaux.
- vii. Les outils en ligne actuels visant à faciliter les travaux du Codex seront maintenus dans leur intégralité, tout comme le renforcement des capacités mené actuellement pour faciliter la participation des membres et des observateurs.
- viii. Des manifestations se tiendront et des publications paraîtront pour marquer le soixantième anniversaire du Codex, en plus des activités de communication du Secrétariat du Codex visant à sensibiliser aux travaux du Codex et aux normes connexes.

**Tableau 1: Proposition de budget  
pour 2022-2023 (en milliers d'USD)**

<i>Organisme contributeur</i>	<i>Contribution 2022-2023</i>
<i>Contribution de la FAO</i>	7 145
<i>Contribution de l'OMS</i>	1 725
<b>Contribution totale</b>	<b>8 870</b>
<b>TYPE DE DÉPENSES</b>	<b>Budget 2022-2023</b>
PERSONNEL	4 590
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE CONTRATS <sup>8</sup>	1 100
SERVICES COMMUNS INTERNES <sup>9</sup>	1 700
DÉPLACEMENTS	630
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT <sup>10</sup>	850
<b>Budget total</b>	<b>8 870</b>

12. Toute nouvelle activité entraînant d'importantes dépenses liée à de nouveaux besoins à satisfaire pour améliorer la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020-2025 pourrait être financée par le budget de l'exercice biennal 2024-2025.

<sup>8</sup> Comprend les consultants, les stagiaires, les contrats avec des prestataires de services extérieurs et les heures supplémentaires des fonctionnaires des services généraux.

<sup>9</sup> Comprend les services de traduction, d'interprétation et d'impression assurés par le Siège de la FAO.

<sup>10</sup> Comprend le matériel informatique, le mobilier, les fournitures de bureau, les frais de location de locaux extérieurs, les frais généraux, les dépenses imprévues et les dépenses de fonctionnement.